Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200069748-20250617-D2025-6-7-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/06/2025

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
2 Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération : D2025-6-7

Nombre de délégués en exercice : 46

Présents : 32

Votants : 35

Objet : ZAE de l'Alière Présentation AVP

L' an deux mille vingt cinq, le mardi 17 juin à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion siège social à Champdeniers, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 10 Juin 2025

Titulaires : Monsieur ATTOU Yves, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur DELIGNE Thierry, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle, Monsieur DEMOUGEOT Emmanuel

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame PROUST Fabienne

Pouvoirs :
Madame ARNAUD Magdalena a donné pouvoir à
Madame BECHY Sandrine a donné pouvoir à Monsieur DEBORDES Gwénaël
Monsieur MEEN Dominique a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre

Absent(s) : Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame MARSAULT Annie, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur POUSSARD Yves

Excusé(s) : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BECHY Sandrine, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur ONILLON Denis

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

VU les statuts de la Communauté de Communes Val de Gâtine en vigueur ;
VU la délibération du Conseil communautaire en date du 22 mars 2022 validant l'aménagement de la ZAE de l'Alière à Mazières en Gâtine
VU la décision du Bureau communautaire en date du 10 juin 2024 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre au cabinet IGEO Vincent ;

CONSIDERANT l'avant-projet établi par le maître d'œuvre ;
CONSIDERANT le plan prévisionnel de financement exposé ci-après ;

Mme Francine CHAUSSERAY, Vice-Présidente en charge de l'économie expose :
Mesdames et messieurs,

Le budget d'avant-projet s'élève à 485 607,50€ (hors réseaux). Le bureau d'études justifie ce budget du fait de la nature du sol qui implique un terrassement plus profond et des frais de voirie plus conséquents. En effet, les surfaces de voiries doivent prévoir le passage de poids lourds et en conséquence, être consolidées.

Les frais totaux se répartissent de la manière suivante :
- Etudes complémentaires (levé topographique, études géotechniques, inventaire faune/flore, DLE, Permis d'aménager) : 23 710€ HT
- Lots du marché de viabilisation : 485 607,50€ HT
- Rémunération ajustée avec AVP de la maîtrise d'œuvre (6%) : 29 136,45€ HT
- Réseaux : 154 669,61€ HT dont 58 200,85€ HT de subventions, soit un reste à charge de 96 468,76€ HT

Plan de financement de l'opération		
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	**Nom du prestataire**	**Montant (HT)**
Maîtrise d'œuvre		
Missions PRO, ACT, VISA, DET/OPC, AOR	IGEO VINCENT	29 136,45 €
Études complémentaires / frais annexes		
Levé topographique	IGEO VINCENT	3 000,00 €
Etude géotechnique	GINGER TP	6 360,00 €
Sondage + DLE	EGEH	7 250,00 €
Inventaire Faune Flore	BET FLOR'INSECTES	3 200,00 €
Permis d'Aménager		3 900,00 €
	Sous-total MOE/Études	52 846,45
Travaux ou acquisitions		
Lot 1 : Terrassement - Voirie - Assainissement EP	En attente validation de l'AVP pour lancer le DCE	371 338,50 €
Lot 2 : AEP	En attente validation de l'AVP pour lancer le DCE	29 745,00 €
Lot 3 : Espaces Verts	En attente validation de l'AVP pour lancer le DCE	22 300,00 €
Lot 4 : Tranchée réseau électrique - Eclairage - Télécom	En attente validation de l'AVP pour lancer le DCE	47 224,00 €
Lot 5 : Résine	En attente validation de l'AVP pour lancer le DCE	15 000,00 €
Réseaux	En attente pré-étude Gérédis	137 169,61 €
Autres réseaux	AEP, Télécoms et éclairage	17 500,00 €
	Sous-total travaux ou acquisitions	640 277,11 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		**693 123,56 €**

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	**à préciser le cas échéant**	**sollicité ou acquis**	**Montant (HT)**	**Taux**
Autre collectivité	SIEDS - subvention LHT (40%)	estimation	54 867,85 €	7,93%
à préciser	SIEDS - Estimation éclairage (30%)		3 333,00 €	0,48%
Sous-total aides publiques	**Taux de financement public**		58 200,85 €	8,41%
Part de la collectivité	Fonds propres		633 926,71 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		633 926,71 €	91,59%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			**692 127,56 €**	

Le montant de dépense global sera de : 693 123,56€ HT dont 58 200,85€ HT seront subventionnés, donc un reste à charge de 634 922,71€ HT.

Les aménagements permettront la mise sur le marché de 9 lots (pouvant être regroupés le cas échéant), pour une surface vendable de 30 660 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité :**

- D'APPROUVER l'avant-projet tel que présenté
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant par délégation à signer tout acte relatif à l'affaire
- **D'AUTORISER** la poursuite des études pour la phase PROJET

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

La présente décision est suceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 17/06/2025
Publié le 18/06/2025
Transmis en sous-préfecture le 18/06/2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU